

COURRIER ARRIVÉ LE
26 JUIN 2025

Vallet, le 23 juin 2025

PAGE : 1 / 1

SERVICE : Direction générale des services

DOSSIER SUIVI PAR :

OBJET : enquête publique révision du SCoT

**Syndicat Mixte du SCoT et
du Pays du Vignoble Nantais**
M. Aymar RIVALLIN, Président
Maison de Pays
5 allée du Chantre - BP 89133
44190 CLISSON Cedex

EN COPIE : Clisson Sèvre et Maine Agglo

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant la révision du SCoT, le commissaire enquêteur a posé une question concernant la gestion future du SCoT en lien avec le projet d'évolution du contour du syndicat mixte.

Par la présente, je tiens à confirmer l'orientation politique partagée entre les 2 EPCI et confirmée le 17 juin dernier de maintien de la compétence SCoT au Syndicat Mixte du Vignoble Nantais au 1^{er} janvier 2026. Le changement de statuts du syndicat mixte et retour de compétences aux EPCI concernent le patrimoine, le conseil de développement et le rôle de pays incubateur, mais pas le SCoT.

Aussi je vous remercie de bien vouloir transmettre cette information et cet engagement de nos 2 EPCI à porter et faire vivre le SCoT à l'échelle du Vignoble Nantais à travers le Syndicat Mixte, afin de ne laisser aucun doute.

Vous remerciant par avance et restant à disposition en cas de questions,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Christelle BRAUD
Présidente de la CCSL

